

# COVID-19: mesures économiques et engagements financiers

Philippe Leuba, conseiller d'Etat, chef du DEIS

Pascal Broulis, conseiller d'Etat, chef du DFIRE

Cesla Amarelle, conseillère d'Etat, cheffe du DFJC

Jeudi 5 novembre 2020



# Situation des engagements financiers liés à la crise

**Pascal Broulis, conseiller d'Etat, chef du DFIRE**

Jeudi 5 novembre 2020

# Suivi des engagements financiers du canton et de la Confédération

- **Plus de 40 mesures mises en œuvre par le canton depuis le début de la crise sanitaire, montant total au 19 octobre 2020: 492 mios**
  - crédits validés par la COFIN 291 mios
  - crédits acceptés par le Conseil d'Etat 21 mios
  - crédits en cours de traitement ou en phase d'estimation 180 mios
- **Moyens supplémentaires engagés depuis le 14 septembre: +26 mios**
  - dont EMS et ESE +15 mios
- **En sus des mesures cantonales, différentes mesures financées par la Confédération, montant total estimé au 19 octobre 2020: 72 mios**

# Moyens par secteur d'activités

- **Santé et social (DSAS), mesures du canton: 228 mios**
- **Economie (DEIS), mesures du canton: 150 mios**
  - en sus, Confédération 37 mios
- **Transports et crèches (DIRH), mesures du canton: 76 mios**
  - en sus, Confédération 13 mios
- **Formation et culture (DFJC), mesures du canton: 33 mios**
  - en sus, Confédération 22 mios, dont une partie en prêts
- **Sécurité (DES), mesures du canton: 5 mios**

# Suivi des RHT dans le canton

- **Entre mars et août 2020 (1<sup>ère</sup> période), environ 160'000 personnes concernées par une demande de réduction de l'horaire de travail**
- **En septembre et octobre 2020 (début 2<sup>ème</sup> période), environ 27'000 personnes à nouveau concernées par une demande**
- **Indemnités RHT versées de mars à octobre par les caisses chômage du canton 766 mios, dont 635 mios pour la seule Caisse cantonale**
- **En octobre 2020, taux de chômage cantonal 4,5%, contre 3,3% une année auparavant, soit 5200 chômeurs supplémentaires**

# Suivi et contrôle financiers

- **Mandat spécial confié en avril 2020 par le Conseil d'Etat au Contrôle cantonal des finances (CCF) pour le contrôle de la mise en œuvre, de l'octroi et du suivi des dépenses liées au COVID-19**
  - premier rapport rendu par le CCF le 30 juin attestant des montants engagés
- **Consolidation des données et suivi financier des engagements liés à la crise mis en place par le Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI)**
  - premiers bilan et analyse financiers présentés par le Conseil d'Etat à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2021

# Politique anticyclique du canton

- **Au bouclage des comptes 2019, décision du Conseil d'Etat d'attribuer au COVID-19 un préfinancement de 403 millions:**
  - ressources finançant une large part des mesures engagées
- **Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, environ 50 projets d'investissement décidés par le CE et/ou décrétés par le GC, montant 446 millions:**
  - entretien et amélioration des routes 69 millions; CHUV 52 millions; mensuration officielle 44 millions, gymnases Echallens, Bussigny et Morges 28 millions; entretien des prisons 46 millions; entretien et assainissement énergétique des bâtiments 39 millions; extension du Tribunal cantonal 21 millions; cours d'eau 31 millions, Alpes vaudoises 14 millions; réseau ferroviaire 11 millions; pôles de développement 8 millions

## Politique anticyclique du canton (suite)

- **Dans le cadre de la Stratégie fiscale 2020-2021, baisse du coefficient cantonal d'imposition -2 pts:**
    - baisse -1 pt en 2020 et -1 pt en 2021, effets sur les revenus -62 mios
  - **Au projet de budget 2021, croissance des dépenses +2,3%, hausse des effectifs +350 ETP, augmentation des investissements +44 mios:**
    - y c. financement des mesures d'impulsion du Plan climat 35 mios
- ➔ **Renforcement des infrastructures et projets prioritaires, soutien au pouvoir d'achat, aide ciblée aux secteurs en difficultés et maintien de la cohésion sociale**



# Nouvelles mesures

**Philippe Leuba, conseiller d'Etat, chef du DEIS**

Jeudi 5 novembre 2020

# Rappel général

- **18 mars 2020: le conseil d'Etat débloque 150 millions, dont 50 pour alimenter le fonds du chômage et financer:**
  - Aides à fonds perdus pour les baux commerciaux
  - Crédits de transition
  - Soutien aux apprentis et entreprises formatrices
  - welcome

# Cinq nouvelles mesures

- **Nouveau plan de 5 mesures de soutien à l'économie, montant total 115 mios**
  - 1. Soutien à l'industrie, enveloppe totale 20 mios:**
    - fonds de soutien à l'industrie, solde disponible **12** mios
    - fonds de garantie COVID-19, affectation complémentaire **8** mios
  - 2. Aides pour «cas de rigueur», enveloppe du canton 50 mios:**
    - fonds de garantie COVID-19, affectation **50** mios
    - en sus, financement de la Confédération de 18 millions
  - 3. Soutien à la consommation et commerce local, enveloppe 20 mios:**
    - opération welQome 1, solde disponible **2** mios
    - fonds de garantie COVID-19, affectation complémentaire **18** mios

## Cinq nouvelles mesures (2)

- 4. Soutien à la culture, enveloppe de 10 mios,**
  - fonds de garantie COVID-19, affectation complémentaire 10 mios
  - en sus, financement de la Confédération (à définir)

**5. Prise en charge de 10% des salaires du mois de novembre des employés au bénéfice de RHT dans les entreprises dont le CE a ordonné la fermeture, enveloppe 15 mios**

- fonds du chômage, dotation 15 mios
- employeurs concernés invités à verser les 10% complémentaires pour parvenir à 100% du salaire
- objectif de la mesure, conservation des compétences et maintien du pouvoir d'achat

# Aides pour les cas de rigueur

- Soutien de 50 millions pour les cas de rigueur
- Secteurs concernés : hôtellerie-restauration, tourisme, parcs animaliers, événementiel, caristes, agences de voyage, forains, discothèques/night-clubs
- Premier volet: cadre fixé par l'ordonnance fédérale
- Deuxième volet: cadre complémentaire cantonal

**Mesures pour les cas de rigueur destinées aux entreprises: la Confédération a annoncé un montant de 200 millions hier. Mise en consultation du projet jusqu'au 13 novembre auprès des cantons en vue d'une entrée en vigueur au début du mois de décembre.**

## welQome 2

- Si possible, lancement avant Noël
- Effet réel (chiffre d'affaires global généré): environ 60 millions
- La durée de l'opération n'est pas limitée par une date fixe ; elle prend fin une fois le fonds de 20 millions épuisé.
- Les bons welQome 2 seraient valables jusqu'au 31 août 2021. Il est également proposé que la validité des bons welcome 1 soit prolongée au 31 août 2021 (échéance de validité fixée actuellement au 31 janvier 2020).
- Secteurs : activités et loisirs, culture, hébergement, restauration et terroir vaudois, transports, vigneron et brasseurs.
- L'aide à fonds perdu est plafonnée à CHF 6000.- par commerçant, sauf pour les hôteliers, dont l'aide maximum est fixée à CHF 18'000.- pour être mieux adaptée à la réalité financière de tels établissements

# Fonds de soutien à l'industrie

**La dotation de 8 millions supplémentaire vise à créer une réserve pour affronter 2021**

► Doté à ce jour d'une enveloppe de CHF 12 millions, le fonds de soutien à l'industrie a pour objectif la création et le maintien d'emplois industriels dans le canton de Vaud. Il a pour mission de soutenir les projets d'investissements locaux visant notamment l'innovation et le développement des moyens de production, notamment numériques.

- Deux types d'aides disponibles:
- Cautionnement de crédit bancaire
  - Aide financière non remboursable



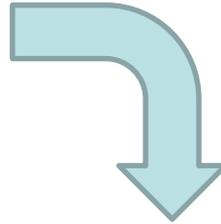
# Mesures pour la culture

**Cesla Amarelle, conseillère d'Etat, cheffe du DFJC**

Jeudi 5 novembre 2020

# Mesures pour la culture

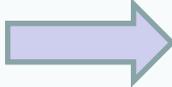
1. Renforcement des aides ponctuelles
2. Maintien des subventions au budget 2021
3. Complément cantonal RHT → acteurs culturels
4. 10 millions pour réalimenter le Fonds COVID-culture



**26 millions de francs**  
pour la période  
du 1<sup>er</sup> novembre 2020 à fin 2021

# Mesures pour la culture

Nouvelles modalités de la loi Covid-19 (art. 11) et de l'ordonnance Covid-19 dans le secteur de la culture du 26 septembre 2020.

Suisseculture Sociale		Les acteurs culturels
Cantons		Entreprises culturelles à but lucratif et à but non lucratif

# Mesures pour la culture

Indemnisations	Soutiens ponctuels
→ <b>atténuation des pertes</b> causées par les fermetures, annulations ou reports	→ aides à des <b>projets de transformation</b> visant à assurer la viabilité des entreprises culturelles ou à gagner de nouveaux publics
Avec effet rétroactif au 1 <sup>er</sup> novembre 2020	Jusqu'à fin 2021

# Calendrier

- **Réponses aux demandes déposées au 20 septembre: d'ici Noël**
- **Informations et formulaires pour demandes d'indemnisation et projets de transformation sur le site du SERAC : dès mi-novembre**
- **Ouverture du portail pour déposer les demandes, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> novembre: en début d'année**

## Tableau récapitulatif des mesures

Financement	Impacts économiques	Date d'entrée en vigueur
Fonds de soutien à l'industrie: <b>20 mios</b>	<b>20 mios</b>	1 <sup>er</sup> janvier 2021
Cas de rigueur: <b>50 mios</b>	<b>67,5 mios</b>	1 <sup>er</sup> décembre 2020
Welcome: <b>20 mios</b>	<b>60 mios</b>	Début décembre 2020
Soutien à la culture: <b>10 mios</b>	<b>26 mios</b>	1 <sup>er</sup> novembre 2020
Salaires et RHT: <b>15 mios</b>	<b>15 mios</b>	Fin décembre 2020
<b>Total: 115 millions</b>	<b>Total: 188,5 millions</b>	